

DEMANDE DE SUBVENTION

(Dossier avec devis à retourner par mail)

Coordonnées du responsable du projet :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Pôle/Unité/Service :

Tél professionnel :

Tél mobile :

Courriel :

Adresse postale :

TITRE DU PROJET :

Thème : *

- Amélioration de l'accueil éducatif des patients
- Soutien aux familles
- Développement des activités éducatives
- Autre

*Cochez le thème retenu

Calendrier prévisionnel :

Synthèse du projet :

Association Robert-Debré

48bd Sérurier 75019 Paris

Courriels : yannick.ujard-ext@aphp.fr - alain.bernard-ext@aphp.fr

DEMANDE DE SUBVENTION

(Dossier avec devis à retourner par mail)

Montant de la subvention demandée à l'ARD : €

Justificatifs et/ou devis à mettre obligatoirement en annexe

Autres partenaires finançant ce projet :

Nom :	Montant demandé :	€
Nom :	Montant demandé :	€
Nom :	Montant demandé :	€

Commentaires libres :

Date et signature :

DEMANDE DE SUBVENTION

(Dossier avec devis à retourner par mail)

Modalités

Les demandes de subvention ne concernent que du matériel ou des manifestations destinés à améliorer le confort et le vécu des enfants hospitalisés. Elles ne peuvent, en aucun cas suppléer un plan d'équipement de service pour du matériel dont l'achat revient à l'hôpital.

L'Association ne peut pas prendre en charge la rémunération d'intervenants sous forme d'honoraires libres.

Les dossiers sont évalués par le bureau de l'Association.

Un projet peut être classé « urgent » sur justification et confirmation téléphonique de la demande.

La réponse est envoyée par mail.

La présentation du projet doit faire apparaître la population concernée ainsi que le nombre des participants (enfants, encadrants), le budget global (avec justificatifs) et celui demandé à l'ARD.

Les demandeurs du projet s'engagent obligatoirement à faire figurer le logo et/ou le visuel l'ARD* en tant que partenaire du projet financé dans tous les documents utilisés et sur les matériels et objets financés.

* Nos logos et visuels vous seront fournis sur simple demande

Un reportage photo** et/ou vidéo devra obligatoirement être fourni *

* Des attestations de droit à l'image sont disponibles sur simple demande

** Format minimum des photos 1500 x 1000 pixels – 150 dpi

Après sa réalisation, une évaluation devra être envoyée dans l'année accompagnée d'un justificatif des dépenses.

Tout projet non retenu, pourra être représenté l'année suivante.

Pour toute information complémentaire,
Vous pouvez contacter par mail :

contact.ard.rdb@aphp.fr ou alain.bernard-ext@aphp.fr

(Dossier avec devis à retourner par mail)

Nota : le montant financé par l'ARD est limité à 2000 € par projet. Une demande plus importante peut être exceptionnellement étudiée. - L'accord préalable du chef de service est requis pour toute demande

Date et signature